

(traduction automatique de l'Allemand)

Appel à l'aide urgent à tous !

Notre maison (projet de logement pour personnes électrosensibles) est devenue inhabitable pour nous depuis lundi matin !

Chers concitoyens électrosensibles, chers intéressés !

Au cours des trois dernières années, depuis l'annonce du projet d'installation de deux antennes-relais dans notre région isolée, nous avons adressé une centaine de lettres à toutes les instances responsables, en décrivant notre situation actuelle (avant l'activation d'un émetteur dans notre région). Jusqu'à présent, cette situation était déjà très limite du point de vue de l'exposition aux rayonnements en raison d'émetteurs situés à quelques kilomètres de distance. Cela signifie que même la plus petite augmentation de l'exposition aux radiations pour notre corps entraînerait inévitablement une aggravation considérable des symptômes.

Il est important de souligner ici que :

- *la résolution 1815 de l'UE, DOC 12608, exige depuis 2011 la reconnaissance, les droits, la protection et les zones protégées pour nous, les personnes électrosensibles.*
- *L'évaluation des choix technologiques, qui a informé le Bundestag de l'acuité de la situation des personnes concernées.*
- *CESE (Comité économique et social européen).*
- *Journal officiel C 105 de l'UE, que l'électrosensibilité a été reconnue comme une maladie.*

Nous avons clairement expliqué dans ces lettres que l'activation d'un de ces émetteurs entraînerait chez nous au moins un premier décès dans les plus brefs délais.

Le lundi 5 août 2024, nous avons pu observer que des travaux étaient en cours sur l'un des émetteurs. En demandant aux ouvriers, nous avons appris que la mise sous tension devait avoir lieu dès le 9 août 2024.

Très inquiets et désespérés, nous avons fait appel à une avocate bien informée le 7 août 2024. Une demande d'urgence a été déposée auprès du tribunal administratif d'Ansbach pour empêcher la mise sous tension. Le lundi 12 août 2024, nous avons appris que cette demande avait été rejetée malgré les meilleures explications et présentations d'attestations auprès du tribunal administratif d'Ansbach.

Le matin même, l'antenne-relais a été allumée, ce qui a immédiatement provoqué les premiers symptômes physiques graves chez tous les habitants du projet.

Nous avons pu constater, à l'aide d'un appareil de mesure, une multiplication par trente des valeurs mesurées jusqu'alors dans la direction de l'émetteur !

Malgré les mesures de protection, nos fonctions vitales étaient tellement réduites après peu de temps que nous avons dû fuir la maison au plus vite pour nous réfugier dans la forêt. Nous y avons passé la nuit, avec peu de repos toutefois.

Malheureusement, l'une de nos colocataires est tellement touchée par la MCS et le SFC/ME qu'elle ne peut pas changer de lieu. Elle a donc dû rester dans cet enfer de radiations, souffrant de douleurs, d'inflammations, de dépressions nerveuses et de peur de mourir. Elle a survécu de justesse à la première nuit. Selon elle, nous, les réfugiés de la forêt, n'aurions pas survécu à cette nuit.

Le mardi matin, nous sommes rentrés de la forêt. Les symptômes de la journée précédente ont immédiatement réapparu, s'aggravant avec le temps. Nous n'avons pu que passer rapidement les

appels téléphoniques nécessaires, prendre une douche et préparer le repas, avant de nous réfugier à nouveau dans la forêt. D'autres activités normales nous ont ainsi été retirées.

Depuis, notre maison est devenue inhabitable à cause des effets des radiations, nous sommes de fait sans abri. Pour diverses raisons, nous n'avons pas non plus d'alternative de logement, même temporaire (cabane de montagne ou de forêt, etc.).

Chez Katja, l'exposition aux radiations et le bref séjour dans la maison ont provoqué une névralgie douloureuse du trijumeau, qui rend impossible un bref retour à la maison. Chez moi, Hartmut, des douleurs névralgiques similaires sont apparues dès mon entrée dans la maison.

Nous sommes maintenant le mercredi 14 août 2024 à 12h00 (lettre rédigée dans la forêt).

La demande a été bloquée par le tribunal de grande instance d'Ansbach, d'autres démarches ont été engagées par notre avocate auprès de la cour d'appel de Munich.

L'opérateur (Telefonica) est également informé de la situation globale depuis l'année dernière (également actuellement), tout comme (actuellement) l'Agence fédérale des réseaux et le ministère fédéral de l'environnement.

Nous envoyons aujourd'hui ces descriptions sous forme de circulaire aux personnes concernées, aux associations et autres organisations.

Nous demandons à chaque destinataire qui en a la possibilité de continuer à diffuser notre message et également d'intervenir auprès des services administratifs indiqués ci-dessous par e-mail, lettre, contact téléphonique (même s'il ne s'agit que de 5 phrases) afin d'obtenir un remède à notre situation d'urgence existentielle !

Nous serions heureux si vous pouviez également nous inclure dans vos prières.

Merci de tout cœur pour vos efforts !

Salutations de Katja et Hartmut

Organismes administratifs :

(envoyer à la direction : **Betreff „Notsituation Wohnprojekt für elektrosensible Menschen“**)

(traduction : à envoyer à la direction, objet "Situation d'urgence projet de logement pour personnes électrosensibles")

- Bundesnetzagentur:

Tulpenfeld 4,

53105 Bonn

Telefon 0228 14 - 0, Fax 0228 14 - 8872

E-Mail: info@bnetza.de

- Bundes-Umweltministerium: Telefon 0228 – 99 305-0

Bundesministerin Steffi Lemke Stresemannstraße 128.

10117 Berlin. Telefon: 030 18305-0

[bundesregierung.de/breg-de/service/kontakt/kontaktformular](https://www.bundesregierung.de/breg-de/service/kontakt/kontaktformular)

- Landrat im Nürnberger Land

Armin Kroder

Waldluststraße 1,

91207 Lauf a. d. Pegnitz,

Telefon 09123 – 0

info@nuernberger-land.de